GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Mémoire de l'honneur

-

Mission Archives

-

19 septembre 2025

Présentation de la Liste unique des décorés

La liste unique des décorés, base regroupant les noms de toutes les personnes décorées dans l'un des ordres nationaux, est l'un des objectifs phare du projet Mémoire de l'honneur.

Il s'agit d'une liste des personnes nommées ou promues par décret paru au *Journal officiel*, qu'elles aient été ensuite reçues ou non dans l'Ordre et qu'elles en aient ensuite été exclues ou non en application du code de la Légion d'honneur.

En raison de l'histoire particulière des archives de la Légion d'honneur, la base que vous consultez ici n'est que la première version de cette liste, elle n'est pas complète et sera mise à jour ultérieurement.

Présentation du projet

Le projet Mémoire de l'honneur a pour objectifs la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et archivistique de la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Parmi les différentes actions entreprises pour mener à bien ce projet, **la constitution d'une liste unique regroupant les noms de toutes les personnes nommées ou promues dans l'une des plus hautes distinctions nationales est une priorité**, aussi bien pour les services de la grande chancellerie que pour le public qui pourra consulter cette liste sur le portail archives de la grande chancellerie.

Présentation de la base

La base que vous allez consulter est la première version de cette liste. **Les données ont été mises à jour pour la dernière fois en février 2025**. A l'avenir, elle sera enrichie par chaque nouvelle promotion de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'ordre national du Mérite et de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Au fur et à mesure de l'inventaire des dossiers individuels, elle sera également complétée pour contenir les noms de toutes les personnes décorées depuis la création des différentes distinctions.

Cette base a été constituée à partir de **différentes bases de données informatisées de la grande chancellerie**. En sont donc absentes toutes les informations présentes dans les fonds d'archives de la grande chancellerie qui n'ont pas encore été classés par les archivistes, et qui ne sont donc pas encore accessibles et les données de la base **Léonore** des Archives nationales. Ces données seront récupérées au fur et à mesure grâce à un outil d'intégration automatisé. Il s'agit donc d'un autre volet du projet Mémoire de l'honneur.

Pour des raisons de protection de la vie privée, dans le cas des décorés toujours en vie, seuls les éléments présents au *Journal Officiel* lors de la parution du décret de nomination sont visibles. Pour les mêmes raisons, les **étrangers non décédés** sont totalement masqués de cette liste.

Les différentes bases fusionnées

La liste unique des décorés, dans sa version actuelle, est issue de la fusion des trois bases de données informatiques relatives aux décorés que la grande chancellerie a constituées avant le lancement du projet Mémoire de l'honneur.

Les règles de constitution de ces différentes bases n'ont pas été les mêmes, et ont pu évoluer au cours du temps. **Un travail important de nettoyage et de mise en conformité des données a dû être effectué avant la fusion des trois bases**. Malgré toute l'attention portée à cette tâche, des erreurs ont pu nous échapper. De plus, certaines fiches sont **incomplètes** dans les bases d'origine, et certains **doublons** n'ont pu être identifiés.

Les trois bases concernent des périodes et des décorations différentes, aussi la liste unique des décorés, dans sa version actuelle, peut présenter un aspect hétéroclite et incomplet. La grande chancellerie de la Légion d'honneur a préféré toutefois **publier cette liste en l'état** et l'enrichir au fur et à mesure de l'avancée du projet, plutôt que de retarder sa mise à disposition.

La base dite des ampliations

La première des trois bases fusionnées est issue de la saisie des ampliations des décrets de nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur pour la **période 1803-1813**.

L'incendie du palais de la Légion d'honneur le 23 mai 1871 lors de la Commune de Paris, détruisit toutes les archives qui y étaient conservées. L'administration de la grande chancellerie, soucieuse de préserver sa mémoire, chercha à reconstituer la liste nominative des décorés. Pour cela, elle demanda aux **Archives nationales**, qui n'avaient pas subi les incendies du mois de mai 1871, et qui conservent **tous les décrets parus au *Journal Officiel***, de lui donner une copie, ou ampliation, de ces décrets. Depuis, elle peut établir la liste de tous les membres de la Légion d'honneur, quand bien même les dossiers individuels ont disparu, empêchant de connaître plus en détail la vie et le parcours des décorés les plus anciens.

Une partie de ces ampliations a été saisie dans un tableur informatique, ce qui a permis de les inclure dans la liste unique des décorés. Vous y trouverez donc les noms de toutes les personnes décorées entre 1803, date de la première remise de décoration, et 1813, soit près de 40.000 personnes.

Une des étapes futures du projet Mémoire de l'honneur est la numérisation et l'indexation de la suite de ces ampliations, jusqu'en 1872 au moins, ce qui permettra de combler une lacune importante de l'histoire de l'Ordre.

La base issue du fichier papier de gestion des décorés

La deuxième base intégrée à la liste unique des décorés concerne deux ordres nationaux. Si la Légion d'honneur y est présente dans une très grande majorité, on y trouve également des informations relatives aux premiers décorés de l'ordre national du Mérite.

Cette base est issue de la numérisation et de la saisie informatique des fiches de gestion des décorés, utilisées avant l'informatisation de l'administration. Conservées et utilisées dans les bureaux, ces fiches constituées en plusieurs exemplaires suivaient le parcours des décorés tout au long de leur vie. **Elles couvrent une période qui s'étend du XIXe siècle au tout début du XXIe siècle, et ont donc été rédigées par des personnes différentes**, qui n'avaient pas la même écriture et ne suivaient pas les mêmes règles pour les abréviations et l'emplacement des informations. Cela a donc conduit à une base de données difficile à exploiter. Cette liste est à l'image du fichier et peut contenir des individus en double et des noms mal orthographiés. Environ 500.000 légionnaires sont présents dans cette base.

Le même système a été mis en place à la création de l'ordre national du Mérite en 1964 avec la rédaction de fiches individuelles numérisées et indexées avec celles des décorés de la Légion d'honneur. Cela concerne un peu moins de 10.000 personnes.

Les données issues du logiciel de gestion

Depuis les années 1990, les services de la grande chancellerie sont informatisés, et la gestion des décorés vivants se fait via une base informatique. Celle-ci a subi plusieurs évolutions, qui ont modifié la façon de saisir les données, et donc complexifient le traitement de ces fiches lorsque l'on souhaite les homogénéiser et les mêler aux autres bases.

Ont ainsi été saisies depuis 1990 environ les **informations relatives aux décorés des quatre plus hautes distinctions nationales** : la Légion d'honneur (375.000 personnes), la Médaille militaire (340.000 personnes) et l'ordre national du Mérite (360.000 personnes), et depuis la création de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme en 2016 (1.000 personnes).

Comment chercher

Divers filtres présents sur la page internet de la liste unique des décorés vous permettent de réaliser une recherche, et d'élargir ou de restreindre la liste des résultats.

Il est malheureusement possible que votre recherche n'aboutisse pas, bien que la personne que vous recherchiez ait été décorée : les données publiées ici correspondent à ce qui est déjà informatisé, et ne reflètent pas la réalité de l'ensemble des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, dont une part importante sera classée et informatisée dans les années à venir, avec l'avancée du projet Mémoire de l'honneur.

Ce qui se trouve sur le portail

La liste unique des décorés est la première base de données offrant aux internautes l'intégralité des noms des personnes nommées ou promues dans les quatre premières distinctions nationales. Vous pouvez y retrouver plus d'un million de noms, depuis le début du XIXe siècle et la création de l'ordre de la Légion d'honneur en 1802 à nos jours[1].

Toutes les personnes nommées ou promues par décret dans l'une des quatre décorations gérées par la grande chancellerie de la Légion d'honneur sont présentes dans cette liste.

Pour la **Légion d'honneur**, la liste unique des décorés contient toutes les personnes décorées entre 1803[2] et 1813, et toutes les personnes décorées depuis la fin du XIXe siècle, à l'exception d'un grand nombre de décorés des conflits du XXe siècle publiés sur des contingents spéciaux. Cela concerne 1 145 582 personnes.

Seuls les décorés de la **Médaille militaire** des trente dernières années sont présents dans la liste unique des décorés. Cela concerne 335 168 personnes.

L'intégralité des personnes décorées de **l'ordre national du Mérite** ou de la **Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme** sont présentes dans la liste unique des décorés. Cela représente 419 936 personnes pour l'ordre national du Mérite et 991 pour la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme.

Mais l'objectif d'une base exhaustive n'est pas encore atteint. Pourquoi ?

Ce que vous ne trouverez pas

Malgré des critères de recherches larges, certaines de vos recherches n'auront pas de résultats, car cette liste est la première étape d'un projet plus vaste, **incluant à l'avenir l'indexation des archives nominatives des décorés**.

Aussi, vous ne trouverez pas ici les **décorés à titre étranger**, nommés sans être membres des ordres (Légion d'honneur et ordre national du Mérite). Seules les personnes de nationalité française sont rendues visibles, suivant les règles du *Journal*

[1] La base a été figée à la fin du mois de février 2025.
[2] Si l'ordre est bien créé en 1802, la première promotion n'a lieu qu'en 1803.

officiel. Toutefois, si la nationalité d'un décoré n'est pas précisée, ce qui concerne essentiellement les décorés les plus anciens, il apparaît systématiquement dans la liste.

Si pour l'ordre national du Mérite et la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme, on peut considérer la liste unique complète pour ce qui concerne les décorés de nationalité française, ce n'est pas le cas pour les deux premières distinctions nationales.

- ⇨ **Seules les données concernant les décorés de l'ordre national du Mérite et de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme sont complètes. Celles de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire sont en revanche lacunaires**.

Pour la **Médaille militaire**, les seules données informatisées sont celles présentes dans la base de gestion actuelle. Si certaines fiches anciennes ont pu être informatisées rétrospectivement, au fil des découvertes et des demandes, et sont bien présentes dans la liste unique des décorés, on ne peut toutefois considérer celle-ci complète en ce qui concerne la Médaille militaire qu'à partir des années 1990. Les personnes ayant reçu cette décoration entre 1852, année de la création et de la première remise de cette Médaille, et l'informatisation de la gestion dans les années 1990, soit près d'1,3 millions de décorés, sont aujourd'hui absentes de la liste unique des décorés.

Pour la **Légion d'honneur**, la principale lacune de la liste unique des décorés concerne les décorés du XIXe siècle, à l'exception de ceux distingués au cours de la première décennie de l'Ordre, provenant de la base des ampliations. A partir de la fin du XIXe siècle, on peut retrouver la trace des décorés du contingent[3] dans les fiches de gestion, et donc dans la liste unique.

Mais **les personnes décorées en dehors de ce contingent, et donc particulièrement au cours des grands conflits mondiaux du XXe siècle, ne sont pas présentes dans la liste unique des décorés**. Il n'y avait en effet pas de dossier de gestion, et donc de fiche de suivi pour ces personnes nommées à titre exceptionnel. Leurs noms étaient toutefois compilés dans des registres qui ont été numérisés, vous pouvez retrouver leur trace en consultant ces derniers. Cela concerne les décorés de la Première Guerre mondiale, et tout particulièrement les décorés à titre posthume[4], mais également un grand nombre des décorés de la Seconde Guerre mondiale, et tout particulièrement les résistants et les posthumes. On trouve également dans ces registres des personnes décorées à titre militaire pour leurs actions lors des conflits de décolonisation, en Indochine et en Afrique du Nord (voir à ce sujet la *fiche d'aide à la recherche sur la Légion d'honneur*).

---

[3] Le *Code de la Légion d'honneur* fixe un contingent de décorés pour une période donnée, c'est-à-dire le nombre maximum de personnes décorées selon la procédure classique au cours de cette période. Des exceptions sont toujours possibles, comme ce fut le cas au cours des grands conflits du XXe siècle.
[4] On désigne ainsi les personnes nommées dans l'ordre de la Légion d'honneur après leur décès. Souvent, celui-ci est la conséquence des actions au titre desquelles ils sont décorés.

Enfin concernant toutes les personnes encore vivantes, ou considérées comme telles, le Règlement général sur la protection des données personnelles s'applique. Il a été transcrit en droit français dans la loi du 20 juin 2018 et autorise à publier seulement **les informations présentes dans le *Journal Officiel* sur la nomination ou la promotion d'un individu** : vous ne trouverez donc pas ici les éléments relatifs à leur naissance, ou les éléments nominatifs absents de cette publication (nom d'épouse, de scène, etc.).

En cas d'absence d'information sur le **décès** d'une personne, elle est considérée comme vivante tant qu'un délai de 120 ans après sa naissance n'est pas échu. Vous pouvez toutefois nous signaler un décès qui nous serait inconnu et dont vous avez la preuve.

La liste unique des décorés sera mise à jour annuellement sur ce sujet.

Modalités pratiques

En raison de l'histoire complexe de la réalisation de ces différentes bases de données, la recherche d'une personne dans la liste unique des décorés peut être assez ardue. Aussi, avant de commencer, assurez-vous d'être en possession du plus d'éléments possibles à propos de la personne que vous cherchez, surtout pour les décorés les plus anciens.

Voici une liste des informations qui vous permettront de retrouver plus facilement une personne :

- Nom de naissance
- Nom d'épouse pour les femmes mariées
- Nom de religion pour les religieux
- Nom de scène pour les artistes
- Tous les prénoms
- Date de naissance
- Lieu de naissance (et sa correspondance actuelle)
- Décoration concernée, et grade le plus haut atteint (pour les ordres nationaux)
- Date de décès (s'il y a lieu)

En raison des erreurs de saisie lors de l'informatisation des bases, erreurs qui n'ont pas toutes pu être corrigées lors de la constitution de la liste unique des décorés, mais que vous pouvez nous signaler, il vous faudra parfois utiliser les variantes orthographiques et éviter les critères de recherches trop précis afin d'obtenir des résultats.

Pour les mêmes raisons, il a été impossible de corriger le champ « **Qualité** » qui indique pour chaque décoration et chaque grade à quel titre la personne a été nommée ou promue. Pour retrouver la qualité précise de la personne au moment de sa

décoration, nous vous conseillons de consulter les images numérisées associées à la fiche de la personne, de rechercher si le dossier du décoré est présent sur le site **Léonore** des Archives nationales, ou de consulter le ***Journal Officiel*** dans lequel est paru le décret, sur le site legifrance.fr, ou sur Gallica, portail numérique de la Bibliothèque nationale de France.

Communicabilité

Les données présentes concernent des personnes dont certaines sont vivantes. Le Règlement général sur la Protection des Données personnelles et la loi du 20 juin 2018, sa transcription dans le droit français, s'appliquent aux données les concernant. Seules les informations publiées au *Journal Officiel* sont donc reprises dans cette base. Cette réglementation ne concernant pas les personnes décédées, vous pouvez retrouver ici leurs informations d'état civil détaillées.

A la protection des données s'ajoutent, dans certains cas, les règles de communicabilité sur internet des archives, définies dans le *Code du Patrimoine*. Dans ce cas, comme pour tout document d'archives comportant des informations relatives à la vie privée d'une personne, un délai de 50 ans[5] s'applique avant la libre communicabilité sur internet des archives individuelles numérisées.

Faire une recherche en ligne

Sur la page d'accueil du portail internet des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, un bouton vous permet d'accéder directement à la liste unique des décorés. L'ensemble des résultats est directement accessible sur cette page, dans l'ordre **alphabétique**.

A droite de l'écran, les différents **critères de recherche** sont disponibles. Lorsque vous commencez à inscrire un nom ou un prénom dans le champ idoine, la liste de résultats s'ajuste automatiquement. Pour le choix du sexe, de la décoration ou encore du grade dans l'un des ordres nationaux, cliquez sur l'élément que vous voulez sélectionner, et la liste s'ajustera automatiquement avec les résultats qui correspondent à votre choix. Pour la date de naissance, vous pouvez faire glisser les extrémités du

---

[5] [5] Code du Patrimoine, article L213-2 :
« Par dérogation aux dispositions de l'article L. 213-1 :
I. – Les archives publiques sont communicables de plein droit à l'expiration d'un délai de : […]
3° Cinquante ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier, pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale, et qui ont pour ce motif fait l'objet d'une mesure de classification mentionnée à l'article 413-9 du code pénal, ou porte atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique, à la sécurité des personnes ou à la protection de la vie privée, à l'exception des documents mentionnés aux 4° et 5° du présent I. Le même délai s'applique aux documents qui portent une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou qui font apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice. […] »

curseur ou saisir une date dans les zones de saisie : les résultats se mettent à jour automatiquement.

Les résultats affichés à l'écran vous présentent un résumé du parcours de la personne.

Lorsque vous cliquez sur le patronyme de la personne que vous cherchez, le détail des données la concernant apparaît alors à l'écran : sous les nom et prénom de la personne sont regroupées les informations d'état civil. Puis est affiché un tableau qui présente ses décorations, dans l'ordre protocolaire. Si cette personne a été promue au sein d'un ordre, les divers grades et dignités sont également présentés dans l'ordre protocolaire.

Signaler une erreur

Malgré toute l'attention de la mission archives, certaines erreurs de saisie présentes dans les bases initiales n'ont pas pu être corrigées.

Vous pouvez alors demander que la correction soit effectuée, en contactant la mission archives via le **formulaire de contact** : un formulaire spécifique vous permet de signaler une erreur en précisant la fiche concernée. Pour que votre demande soit prise en compte, nous vous demandons d'être le plus précis possible concernant la mention à corriger, et de nous transmettre un justificatif en cas de complétion d'une donnée manquante (ce justificatif peut être le lien vers un acte d'état civil publié sur le site internet d'un autre service d'archives).

Votre demande sera alors prise en compte lors de la mise à jour suivante de la base : elle peut donc ne pas apparaître immédiatement après votre signalement.

Pour aller plus loin

Quel que soit le résultat de votre recherche, voici quelques éléments qui vous permettront de la poursuivre. Les archives de la grande chancellerie, mais également d'autres services d'archives conservent en effet des fonds qui peuvent éclairer votre recherche. Des éléments de bibliographie peuvent vous permettre d'enrichir votre connaissance des ordres nationaux et du processus de décoration.

GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR

Autres fonds

Le tableau ci-dessous vous présente les principaux fonds d'archives complémentaires à votre recherche :

Fonds	***Service***	***Description***
Décorés des conflits du XXe siècle https://archives.legiondhonneur.fr/rechercher/archives-numerisees/decores-des-grands-conflits-du-20e-siecle?arko_default_6814cdd8e30fc--ficheFocus=	Archives de la grande chancellerie	Registres des décorés des conflits du XXe siècle nommés en dehors des contingents
Dossiers de décorés de la Légion d'honneur décédés avant 1977 https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/	Archives nationales	Dossiers de décorés de la Légion d'honneur décédés avant 1977 et versés aux archives nationales
Bases nominatives du ministère des armées https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/recherche-globale/rechercher-dans-les-bases-nominatives	Ministère des armées	Diverses bases nominatives constituées par le ministère des armées

Bibliographie

La liste ci-dessous ne prétend pas être exhaustive. Elle présente toutefois quelques-uns des titres relatifs à la grande chancellerie de la Légion d'honneur et aux distinctions nationales. Elle peut être approfondie par la consultation de la bibliographie proposée sur le portail des archives de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

- *Guide de recherches en histoire de la Légion d'honneur*, Laurence Wodey ; Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris : Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie ; Saint-Rémy-en-L'Eau (Oise) : M. Hayot, 2002, 484 pages
- *Livre d'or contenant la liste générale des personnes qui ont souscrit pour la reconstruction du palais de la Légion d'honneur : incendié le 23 mai 1871*, Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, Paris : Imprimerie nationale, 1873, 807 pages
- *Recueil de lois, décrets et règlements régissant l'ordre national de la Légion d'Honneur et documents annexés réunis...*, Secrétariat général de la grande Chancellerie, Paris : Imprimerie nationale, 1909, 96 pages
- *La Légion d'Honneur : un patrimoine d'exception*, ouvrage collectif sous la direction éditoriale de Jacques Boudy ; Alain Beauny, Anne de Chefdebien, Tom Dutheil [*et al.*] ; photographies [de] David Bordes, Paris : éditions internationales du Patrimoine, 2020, 637 pages
- *La Légion d'honneur : un ordre au service de la nation*, Anne de Chefdebien et Bertrand Galimard Flavigny. - [2e édition], Paris : Gallimard, DL 2017, 127 pages
- *La Médaille militaire : d'hier et d'aujourd'hui*, Paul Arnaud de Foïard, Raymond Muelle, Jean Pétot... [*et al.*], Paris : Mango, 2002, 192 pages
- *La Médaille militaire*, texte de Michel Massian ; introd. de René Heckenroth,... ; avant-propos de Marc Riché,.... - [Nouv. éd.], Paris ; Limoges : C. Lavauzelle, 1992, 319 pages
- *L'Ordre national du Mérite*, texte original de Claude Ducourtial ; préf. du général d'armée Gilbert Forray,.... - [Nouv. éd.], Panazol : Lavauzelle, 1997, 189 pages
- *L'Ordre national du mérite*, ouvrage collectif sous la direction de Françoise Serodes ; illustrations, Pascale Collange, Paris : NANE éd., impr. 2011, 46 pages